



## **PRÉSENTATION DU DÉROULÉ DE LA FORMATION ADVF**

### **+ CCP1 : ENTRETENIR LE LOGEMENT ET LE LINGE D'UN PARTICULIER**

Centre : 78 heures. Pas de stage spécifique au CCP1 mais combiné avec celui du CCP2

#### Contenu :

- Établir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier
- Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier
- Entretien du logement avec les gestes et les techniques professionnels appropriés
- Entretien du linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

### **+ CCP 2 : ACCOMPAGNER LES PERSONNES DANS LES ACTES ESSENTIELS DU QUOTIDIEN**

Centre : 156 heures — Stage : 210 heures

#### Contenu :

- Établir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage
- Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité
- Mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement
- Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne
- Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer
- Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des

### **+ CCP3 : RELAYER LES PARENTS DANS LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS À LEUR DOMICILE**

Centre : 130 heures — Stage : 210 heures

#### Contenu :

- Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants.
- Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants.
- Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités.
- Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas.

### **+ SUIVI PÉDAGOGIQUE : Préparation examen final**

Centre : 26h de préparation à l'examen final

#### Contenu

- Jury blanc examen final sur les 3 CPP



- Activités types : accompagnement dans le choix, la rédaction des différentes activités types de chaque CCP effectué par le formateur référent
- Constitution du DP de chaque élève selon « l'arrêté du 22 décembre 2015, relatif aux conditions de délivrance des titres professionnels du ministère chargé de l'Emploi » par le formateur référent et le secrétariat
- Remise du DP à chaque élève

#### **✚ CERTIFICAT DE SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL - SST**

Centre : 14 heures

Le Certificat de Sauveteur-Secouriste au Travail (SST) se déroule sur 14h durant la formation d'ADVF (au cours du CCP2).

- 2 journées de formation OBLIGATOIRES pour le valider.
- S'il n'est pas obtenu, l'élève pourra tout de même être présenté au jury final pour le titre d'ADVF.

Cependant, l'élève dispose de 3 mois après sa présentation pour repasser le CSST, sinon le titre d'ADVF ne sera pas validé pour obtention.

#### **✚ Modalités d'obtention du Titre Professionnel**

À l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels sur la base des éléments suivants :

- Une mise en situation professionnelle qui reconstitue une situation de travail rencontrée couramment par un(e) ADVF : l'évaluation est centrée sur la maîtrise des gestes professionnels
- Un dossier professionnel (DP)
- Les résultats aux évaluations réalisées en cours de formation
- Un entretien final avec le jury composé de professionnels pour vérifier le niveau de maîtrise de l'ensemble des compétences.

**Obligation réglementaire** : Lors de la session d'examen, le candidat présente soit le certificat « acteur prévention secours aide et soins à domicile » (APS – ASD), soit le certificat « sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité

#### **✚ LIVRET DE CERTIFICATION**

Un livret de certification dans lequel est enregistrés les CCP progressivement acquis, est destiné au candidat pour l'aider à se repérer dans son parcours de formation. Ce document est délivré par l'Unité Territoriale de la DIRECCTE.